

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

au 11/09/2025

Conformément à la législation en vigueur, le présent règlement a pour objet de préciser les principales mesures applicables dans l'établissement en matière d'hygiène, de santé et de sécurité et de fixer les règles applicables en matière de discipline.

Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis à chaque stagiaire et est consultable sur notre site.

A - Règles de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celles des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant, qui entreprend les démarches appropriées en matière de soins et vis-à-vis de la caisse d'assurance maladie dont dépend le stagiaire accidenté.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit appeler les secours en composant le 18 et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés (au rez-de-chaussée, dans le couloir central; à l'étage, sur le palier). Pour toute évacuation des locaux, le stagiaire doit suivre les consignes figurant à cet effet dans l'établissement. Hors des horaires du stage, les stagiaires ne doivent jamais rester dans l'atelier sans la présence du formateur ou un membre de l'association. Si cela se produisait, la responsabilité de M comme Mosaïque ne pourrait être engagée en cas d'accident.

B - Protection de la santé

La consommation de tabac est interdite, de même que le vapotage, dans tous les lieux fermés.

Il est interdit de rentrer dans les locaux en état d'ivresse ou d'emprise de la drogue. Tout abus d'alcool ne sera pas toléré.

Les repas ne peuvent avoir lieu dans les ateliers.

C - Discipline

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de la formation, les règles d'utilisation des locaux, de respecter le travail des salariés et des stagiaires de l'organisme, de respecter le matériel et les locaux.

Chaque stagiaire est tenu d'informer le formateur de toute absence, retard ou départ anticipé, d'appliquer les consignes du formateur, de signer quotidiennement la feuille d'émargement, et, en fin de chaque semaine de stage, de remettre au secrétariat de M comme Mosaïque (par courrier ou en main propre) la feuille d'évaluation complétée.

Dans le cas d'une formation financée, il est tenu de suivre les consignes de l'organisme relatives aux modalités de suivi de cette formation.

En cas de litige au cours de la formation, le stagiaire est convoqué à un entretien où il peut être assisté selon son choix par un salarié ou un stagiaire de l'organisme.

Il s'expose à une sanction pouvant aller d'un simple avertissement à l'exclusion de la formation en cours.